
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 15	PV de la Séance du mardi 16 février 2016 à 20h00
<u>Présents :</u> 12	L'an deux mille seize le 16 février, l'assemblée régulièrement convoquée le 10 février 2016, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel Eugène LABROUE, Maire.
<u>Votants:</u> 13	<u>Sont présents:</u> Marcel Eugène LABROUE, René PEYRODES, Arnaud RICOU, Martine GARDIN, Valérie BASTIEN, Joëlle CHASTANET, Georges DELPECH, Charles LASCAR, Marie-Claude LAVAL, Jean OBERLE, Patricia SEGALA, François MOINET, <u>Représentés:</u> Jean-Marc FAUREL par Patricia SEGALA, <u>Excusés:</u> VILLEPONTOUX Anna, Guillaume GAUCHET, <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Jean Oberlé

Ordre du jour :

- 1-Subvention à l'association CAMR concernant la prise en charge de la location du piano pour l'organisation d'un concert classique.
- 2-Contrat Enfance Jeunesse: Reversement à l'association du Rionet de la subvention CAF perçue par la commune.
- 3-Avis relatif à une demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot de la part du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Grand Quercy**.
- 4-Tranfert du prêt relatif à l'achat du terrain du budget assainissement au budget de la commune.
- 5-Divers

1- Subvention à l'association CAMR concernant la prise en charge de la location du piano pour l'organisation d'un concert classique.

Monsieur le Maire fait part au conseil Municipal de la demande émanant de l'Association CAMR concernant la prise en charge de la location du piano pour l'organisation d'un concert classique.
Il précise que le montant de cette location s'élève à 300.00€.

Il propose au Conseil Municipal de verser une subvention à l'association pour l'organisation de ce concert de musique classique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

- accepte de verser la somme de 300.00€ sous forme de subvention à l'association CAMR ;
- dit que cette somme sera inscrite au budget 2016.

2- Reversement de la prestation de service "Contrat Enfance Jeunesse" 2014 à l'Association Multi Rencontres du Rionet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du versement à tort sur le compte de la commune de la prestation de la CAF destinée à l'Association Multi Rencontres du Rionet relative au "Contrat Enfance Jeunesse" 2014.

Il précise qu'il est nécessaire de délibérer pour procéder au reversement de cette prestation au bénéficiaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

- accepte de reverser cette prestation d'un montant de 2 755.98 € à l'Association Multi Rencontres du Rionet,
- autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement.

3- Avis relatif à une demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot de la part du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Grand Quercy.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot en date du 13/01/2016 relatif à une demande d'affiliation volontaire au CDG de la part du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Grand Quercy.

Il précise que pour permettre cette affiliation volontaire et conformément à l'article 30 du décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif au CDG, nous devons faire connaître au CDG, dans un délai de 2 mois, nos droits à apposition envers cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 7

- ne s'oppose pas à la demande d'affiliation volontaire au CDG de la part du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Grand Quercy.

4-Tranfert du prêt relatif à l'achat du terrain du budget assainissement au budget de la commune.

Après contact avec M. le Percepteur, M. Le Maire propose de prendre la délibération suivante : Versement d'une subvention annuelle du budget « commune » au budget « service assainissement collectif » et baisse du prix de l'eau assainie et de l'abonnement annuel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prêt relatif à l'achat du terrain pour la réalisation de la station d'épuration a été contracté sur le budget « service assainissement collectif ».

Il précise d'une part, que la réalisation d'investissement du système d'assainissement collectif du bourg vu le nombre restreint d'usagers ne peut être financée sans un prix de l'eau assainie à 1.87€ HT/m³ et un abonnement annuel à 150€ HT soit un coût très important pour les usagers.

Il précise d'autre part, que la commune utilise une grande partie de ce terrain pour la création d'un verger conservatoire et également pour stocker du matériel communal dans le local existant.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de verser une subvention annuelle du budget « commune » au budget « service assainissement collectif » d'un montant de 4 036.64 € correspondant aux échéances annuelles du prêt et propose de baisser le coût de l'assainissement collectif soit le prix du m³ d'eau assainie à 1.40€ HT et l'abonnement annuel à 110€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 7, Contre : 1, Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote: 3 (habitants du bourg)

- accepte de verser une subvention annuelle du budget « commune » au budget « service assainissement collectif » d'un montant de 4 036.64 €.
- dit que cette somme sera prévue chaque année sur le budget « commune » et sur le budget « service assainissement collectif ».
- accepte de baisser le coût de l'assainissement collectif soit le prix du m³ d'eau assainie à 1.40€ HT et l'abonnement annuel à 110€ HT.

5-Divers

5.1-Lotissement Clou Del Pech - Projet de vente d'un lot d'environ 1500 m²

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de M. et Mme MIEUSSENS pour l'acquisition d'un lot d'environ 1500 m² jouxtant leur propriété.

Il précise que le prix du m² est de 14€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

- accepte de vendre ce lot à M. et Mme MIEUSSENS au prix de 14€ le m².

5.2-Présentation de devis :

Sur le budget 2016 des Logements Locatifs Sociaux :

- Réfection de la terrasse du bar-tabac « Plein Pot » :

- Devis de l'entreprise Galarza d'un montant de 1 354.80€ TTC
- Nettoyage – Débarras après location :
- Devis de Kalipropreté d'un montant de 1 260.84 € TTC

5.3- Projet de vente du local commercial dit « Multiple Rural »-Prix de vente

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016_07_01_1206 relative au projet de vente du local commercial dit « Multiple Rural ».

Il informe le conseil municipal de la valeur vénale estimée par les domaines à 70 000 € mais avec 3 garages.

Sachant que le projet de vente :

- ne concerne qu'un seul garage,
- que le bâtiment n'est pas aux normes,
- qu'il n'y a pas de chauffage,
- que les travaux ne sont pas réalisés,
- qu'il n'y a pas d'escaliers de secours,

Il propose donc un prix de vente de 50 000 € correspondant à une proposition d'achat en copropriété de M. Chaumeil Mickaël. Ce local sera à usage de multiple-rural à vocation artisanale et commerciale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

- accepte de fixer le prix de vente du local commercial dit « Multiple Rural » à 50 000 €.

5.4-Programmation de la date des votes des comptes administratifs 2015 et budgets prévisionnels 2016

Date limite de vote des budgets primitifs au 15 avril 2016.

5.5-Travaux en programmation pour 2016

- Dans le cadre de la subvention au titre des « Amendes de police »
 - Allée piétonne Mairie-Poste au stade et cimetière
 - Pose de 2 coussins berlinois
 - Pose de 2 radars pédagogiques
- Aménagement du terrain de tennis en terrain multisports

5.6- Subventions aux associations – budget prévisionnel 2016

La commission vie associative examinera les demandes de subvention à partir du 07 mars.

Le rapport d'activité 2015 ainsi que la demande de subvention 2016 seront envoyés aux Président(e)s des associations mercredi matin par mail.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

MARDI 15 MARS 20H30